

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du samedi 10 avril 2021
à 9 heures 30 à la salle des fêtes d'ETAGNAC

Présents : M. H. DE RICHEMONT, B. BEAUMATIN, D. BOURDIER, H. BOURGOIN, J. P. DESTAMPES, D. DEVILLEGGER, G. GANTEILLE, P. LAFORGE, J. C. LEPREUX, S. PAILLOT, J. M. RIVAUD, A. ROUSSEAU, J. F. VIGNAUD, F. VINTENAT

Absents : C. FOUBERT

Secrétaire de séance : J. C. LEPREUX

Date de la convocation : 2 avril 2021

Ordre du jour :

- 1- Vote des taux d'imposition 2021
- 2- Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Commune
- 3- Approbation du Compte Administratif 2020 de la Commune
- 4- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Commune
- 5- Approbation du Budget Primitif 2021 de la Commune
- 6- Approbation du Compte de Gestion 2020 de l'Assainissement
- 7- Approbation du Compte Administratif 2020 de l'Assainissement
- 8- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de l'Assainissement
- 9- Approbation du Budget Primitif 2021 de l'Assainissement
- 10- Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Féculerie
- 11- Approbation du Compte Administratif 2020 de la Féculerie
- 12- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Féculerie
- 13- Approbation du Budget Primitif 2021 de la Féculerie
- 14- Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Résidence Sainte Marie
- 15- Approbation du Compte Administratif 2020 de la Résidence Sainte Marie
- 16- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Résidence Sainte Marie
- 17- Approbation du Budget Primitif 2021 de la Résidence Sainte Marie
- 18- Approbation du Compte de Gestion 2020 du Lotissement les Termes
- 19- Approbation du Compte Administratif 2020 du Lotissement les Termes
- 20- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice du Lotissement les Termes
- 21- Approbation du Budget Primitif 2021 du Lotissement les Termes

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Questions diverses

Approbation après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2021.

1- Vote des taux d'imposition 2021 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 et propose d'appliquer les taux suivants :

* Taxe Foncière (Bâti) :	32,36 %
* Taxe Foncière (Non Bâti) :	39,55 %
* CFE :	15,55 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, sur le taux d'imposition applicable en 2021 à chacune des 4 taxes directes locales :

- décide d'appliquer les taux suivants :
- * Taxe Foncière (Bâti) : 32,36 %
- * Taxe Foncière (Non Bâti) : 39,55 %
- * CFE : 15,55 %

2- Approbation du compte de gestion 2020 de la Commune :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Approbation du Compte Administratif 2020 de la Commune :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Gilberte GANTEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	277 162,82 €	0,00 €	526 992,05 €	0,00 €	804 154,87 €
Opérations de l'exercice	336 252,45 €	80 360,98 €	776 647,25 €	937 772,80 €	1 112 899,70 €	1 018 133,78 €
TOTAUX	336 252,45 €	357 523,80 €	776 647,25 €	1 464 764,85 €	1 112 899,70 €	1 822 288,65 €
Résultats de clôture	255 891,47 €	0,00 €	0,00 €	161 125,55 €	94 765,92 €	0,00 €
Restes à réaliser	46 870,00 €	0,00 €			46 870,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	383 122,45 €	357 523,80 €	776 647,25 €	1 464 764,85 €	1 159 769,70 €	1 822 288,65 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	25 598,65 €	0,00 €	0,00 €	688 117,60 €	0,00 €	662 518,95 €

- 2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5_ Vote à l'unanimité.

4- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Commune :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	277 162,82 €		-255 891,47 €	Dépenses 46 870,00 €	-46 870,00 €	-25 598,65 €
				0,00 €		
FONCT	526 992,05 €	0,00 €	161 125,55 €	Recettes		688 117,60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	688 117,60 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		25 598,65 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		662 518,95 €
Total affecté au c/ 1068 :		25 598,65 €
total compte 001		21 271,35 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

5- Approbation du Budget Primitif 2021 de la Commune:

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2021.

6- Approbation du Compte de Gestion 2020 de l'Assainissement :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7- Approbation du Compte Administratif 2020 de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Gilberte GANTEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	74 730,44 €	0,00 €	75 912,16 €	0,00 €	150 642,60 €
Opérations de l'exercice	280 440,56 €	129 409,95 €	26 852,16 €	46 622,60 €	307 292,72 €	176 032,55 €
TOTAUX	280 440,56 €	204 140,39 €	26 852,16 €	122 534,76 €	307 292,72 €	326 675,15 €
Résultats de clôture	-151 030,61 €	0,00 €	0,00 €	19 770,44 €	0,00 €	170 801,05 €
Restes à réaliser	2 000,00 €	0,00 €			2 000,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	282 440,56 €	204 140,39 €	26 852,16 €	122 534,76 €	309 292,72 €	326 675,15 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	78 300,17 €	0,00 €	0,00 €	95 682,60 €	0,00 €	17 382,43 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

8- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	74 730,44 €		-151 030,61 €	Dépenses 2 000,00 €	-2 000,00 €	-78 300,17 €
				0,00 €		
FONCT	75 912,16 €	0,00 €	19 770,44 €	Recettes		95 682,60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	95 682,60 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		78 300,17 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		17 382,43 €
Total affecté au c/ 1068 :		78 300,17 €
Total compte 001		-76 300,17 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

9- Approbation du Budget Primitif 2021 de l'Assainissement :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2021.

10- Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Féculerie :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11- Approbation du Compte Administratif 2020 de la Féculerie :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Pierre MAURINET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	180,00 €	0,00 €	274,73 €	0,00 €	454,73 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	15 207,62 €	17 279,86 €	15 207,62 €	17 279,86 €
TOTAUX	0,00 €	180,00 €	15 207,62 €	17 554,59 €	15 207,62 €	17 734,59 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 072,24 €	0,00 €	2 072,24 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	180,00 €	15 207,62 €	17 554,59 €	15 207,62 €	17 734,59 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	180,00 €	0,00 €	2 346,97 €	0,00 €	2 526,97 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

12- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Féculerie :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	180,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	180,00 €
FONCT	274,73 €	0,00 €	2 072,24 €	0,00 € Recettes		2 346,97 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	2 346,97 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2 346,97 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
Total compte 001		180,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

13- Approbation du Budget Primitif 2021 de la Féculerie :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2021.

14- Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Résidence Sainte Marie :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

15- Approbation du Compte Administratif 2020 de la Résidence Sainte Marie :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Gilberte GANTEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être

fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	33 089,35 €	0,00 €	0,00 €	9 429,85 €	33 089,35 €	9 429,85 €
Opérations de l'exercice	33 271,34 €	33 089,35 €	8 256,95 €	40 092,29 €	41 528,29 €	73 181,64 €
TOTAUX	66 360,69 €	33 089,35 €	8 256,95 €	49 522,14 €	74 617,64 €	82 611,49 €
Résultats de clôture	181,99 €	0,00 €	0,00 €	31 835,34 €	0,00 €	31 653,35 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	66 360,69 €	33 089,35 €	8 256,95 €	49 522,14 €	74 617,64 €	82 611,49 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	33 271,34 €	0,00 €	0,00 €	41 265,19 €	0,00 €	7 993,85 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

16- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice de la Résidence Sainte Marie :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-33 089,35 €		-181,99 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-33 271,34 €
FONCT	9 429,85 €		31 835,34 €	0,00 €		41 265,19 €
				Recettes		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	41 265,19 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		33 271,34 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		7 993,85 €
Total affecté au c/ 1068 :		33 271,34 €
Total compte 001		-33 271,34 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

17- Approbation du Budget Primitif 2021 de la Résidence Sainte Marie :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021. Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2021.

18- Approbation du Compte de Gestion 2020 du Lotissement les Termes :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant.....

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19- Approbation du Compte Administratif 2020 du Lotissement les Termes :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Gilberte GANTEILLE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Henri de RICHEMONT, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1_ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	349 797,86 €	0,00 €	0,00 €	15 330,39 €	349 797,86 €	15 330,39 €
Opérations de l'exercice	1 429,00 €	1 126,00 €	1 429,00 €	42 254,62 €	2 858,00 €	43 380,62 €
TOTAUX	351 226,86 €	1 126,00 €	1 429,00 €	57 585,01 €	352 655,86 €	58 711,01 €
Résultats de clôture	303,00 €	0,00 €	0,00 €	40 825,62 €	0,00 €	40 522,62 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	351 226,86 €	1 126,00 €	1 429,00 €	57 585,01 €	352 655,86 €	58 711,01 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	350 100,86 €	0,00 €	0,00 €	56 156,01 €	293 944,85 €	0,00 €

2_ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3_ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4_ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5_ Vote à l'unanimité.

20- Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice du Lotissement les Termes :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri de RICHEMONT.

Après avoir entendu le compte administratif 2020.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-349 797,86 €		-303,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-350 100,86 €
FONCT	15 330,39 €	0,00 €	40 825,62 €	0,00 € Recettes		56 156,01 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	56 156,01 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		56 156,01 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
Total compte 001		-350 100,86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2020	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

21- Approbation du Budget Primitif 2021 du Lotissement les Termes :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2021.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le budget primitif 2021.

La séance est levée à 12 heures 30.